

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 655**13 septembre 2000****SOMMAIRE**

B.A. Venture, Business Angel Venture S.A., Luxembourg	31396	Entertainment Investments, S.à r.l., Luxbg	31409, 31411
Blue Tomato International S.A., Strassen	31394, 31395	Entreprise Générale de Peinture A. Pinto, S.à r.l., Contern	31412
Bon-Som, S.à r.l., Luxembourg	31394	Eurolux Management S.A., Luxembourg	31413
Brazilian Investment Company, Luxembourg ...	31394	European Leisure Investments S.A., Luxembourg	31402
Capital Recruitment, S.à r.l., Luxembourg	31429, 31430	Europe Trade S.A., Luxembourg	31412
Carafu S.A., Luxembourg	31397, 31398	Eurotramat S.A., Dudelange	31405
Cargefin S.A., Luxembourg	31401	Excotour, Société pour l'Exploitation et le Finan- cement du Tourisme S.A., Luxembourg	31403
Car International Finance S.A.H., Luxembourg ..	31398	Exécutif Capital S.A., Foetz	31414, 31415
Carwash Mobile S.A., Windhof	31395	Fade S.A., Luxembourg	31416, 31417
Cavaletti, S.à r.l., Bereldange	31396, 31397	Ferropol S.A., Luxembourg	31418
CDC Global Asset Allocation Series, Sicav, Luxbg	31400	Ficotext S.A., Luxembourg	31418
CD Holding S.A., Luxembourg	31402	Fidelity Funds, Sicav, Luxembourg	31418
CDR, S.à r.l., Luxembourg	31401	Fiduciaire Billon, S.à r.l., Luxembourg	31420
Cesaree Holding S.A., Luxembourg	31401	Finchausses S.A., Luxembourg	31420, 31421
Chez Edouard, S.à r.l., Roeser	31403	Finglobe S.A., Luxembourg	31418, 31419
Churchill Invest S.A., Luxembourg	31403	Finropa S.A., Luxembourg	31417
Cidéf S.A., Luxembourg	31404	Finservice Immobilière S.A., Luxembourg	31421
Cobelfret International S.A., Luxembourg	31404	FMC Trust Finance Luxembourg, S.à r.l., Luxembg	31415
Cogel S.A., Ehlerange	31398, 31399	Foncière d'Investissements Méditerranée S.A., Luxembourg	31422, 31423
Cogemo S.A., Luxembourg	31406	Food Holdings, S.à r.l., Luxembourg	31425
Colombian Investment Company, Luxembourg ..	31407	Force Cash, Luxembourg	31424
Compagnie Financière Française S.A., Luxembg	31401	Fuji Fire and Marine Investment (Europe) S.A.H., Luxembourg	31423
Compuvision Media Holding S.A., Luxembourg ..	31407	Galen Industry S.A., Luxembourg	31425
Contracta Finance S.A., Luxembourg	31407	G.K. Holding S.A., Luxembourg	31419
C.R.B. S.A., Luxembourg	31408	Goma-Fin Holding S.A., Luxembourg ...	31421, 31422
CT-Lux, Converter Technologies Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	31401	Groupe Assurgarantie Holding S.A., Luxembourg	31428
Daiichi Fire Investment (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	31407	GSI, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg	31424
De Caro S.A., Hesperange	31399, 31400	Helios, Sicav, Luxembourg	31429
Delaney S.A., Luxembourg	31408	Helliniko Steki, S.à r.l., Ernster	31430, 31431
Delta Conseil International S.A., Luxembg	31404, 31405	Heurtebise S.A., Luxembourg	31432
Didot-Bottin Luxembourg S.A., Luxembourg ...	31408	Hofibel S.A., Luxembourg	31432, 31434
Digital Equipment S.A., Howald	31406	Holding Financière MK S.A., Luxembourg	31432
Distrisport, S.à r.l., Leudelange	31408	Home Entertainment Channel S.A., Luxbg	31434, 31435
D & M Services, S.à r.l., Dudelange	31409	Hydro Systems International S.A., Luxbg	31425, 31428
Dodomar Immo S.A., Luxembourg	31409	Immo Mali S.A., Luxembourg	31424
Dorel Investments S.A., Luxembourg	31411	International Industrial Realisations S.A., Koerich	31435
DSI U.S. Controlled Residual Risk Portfolio Fund, Sicav, Luxembourg	31412	Isnat International S.A., Luxembourg	31431
Elecsound, S.à r.l., Contern	31411	IT Consulting, Luxembourg	31437, 31438
Electricité Générale Cardoso et Loureiro, S.à r.l., Luxembourg	31412	King's Club, S.à r.l., Luxembourg	31438, 31439
Enperlux S.A., Luxembourg	31417	Kombassan Holdings S.A. 1929, Luxembg	31439, 31440
		Serviconseils S.A., Luxembourg	31436, 31437

BON-SOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 10, rue des Gaulois.
R. C. Luxembourg B 29.772.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 85, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour BON-SOM, S.à r.l.

Signature

(27603/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

BRAZILIAN INVESTMENT COMPANY.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.810.

Le bilan au 31 décembre 1999 de BRAZILIAN INVESTMENT COMPANY, a été enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2000, vol. 536, fol. 89, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(27605/051/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

BRAZILIAN INVESTMENT COMPANY.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.810.

Faisant suite à l'assemblée générale du 20 avril 2000, sont nommés administrateurs:

The Hon. James Ogilvy

Mailson Ferreira da Nobrega

André Elvinger

Michael Clifford Gabriel

Roberto Seiler

Est nommé commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2000, vol. 536, fol. 89, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27604/051/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

BLUE TOMATO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 45-47, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 69.791.

L'an deux mille, le huit mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BLUE TOMATO INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-7349 Heisdorf, 5, rue Baron de Reinach, R. C. Luxembourg section B numéro 69.791, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 14 mai 1999, publié au Mémorial C, numéro 557 du 20 juillet 1999, avec un capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Saïd El Gourari, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Eric Verheyden, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude Karp, directeur de société, demeurant à Dudelange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1.- Transfert du siège social de Heisdorf à L-8009 Strassen, 45-47, route d'Arlon.

2.- Modification afférente de l'article 2, alinéa 1^{er}, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou comparants se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société de Heisdorf à L-8009 Strassen, 45-47, route d'Arlon.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Alinéa 1^{er}.** Le siège de la société est établi à Strassen.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. El Gourari, E. Verheyden, C. Karp. J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 mai 2000, vol. 510, fol. 48, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 mai 2000.

J. Seckler.

(27601/231/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

BLUE TOMATO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 45-47, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 69.791.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 mai 2000.

J. Seckler.

(27602/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

CARWASH MOBILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 50.549.

Assemblée générale réunie extraordinairement

L'an deux mille, le cinq avril.

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement, de la société anonyme CARWASH MOBILE S.A. avec siège social à L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière,

constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 10 mars 1995.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jacques Lemaire, administrateur de sociétés, demeurant à B-6750 Mussy la Ville, 1, rue des Fossés.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Viviane Clause, administrateur, demeurant à B-6750 Mussy la Ville, 1, rue des Fossés,

et désigne comme secrétaire Madame Sylvie Grasse, employée privée, demeurant à F-54870 Montigny-sur-chiers, 25, rue du Pont d'Oye.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose:

I.- Que la présente Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement a pour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière à L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les membres du bureau, restera annexée à la présente pour être soumise avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée.

III.- Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité la résolution suivante:

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la Société à L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons. L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

*Liste des présences à l'Assemblée Générale Ordinaire
réunie extraordinairement tenue à Steinfort, le 5 avril 2000*

Nom, prénom et domicile de l'actionnaire, Nombre d'actions, Présent(e) ou représenté(e)

Jacques Lemaire, B-6750 Mussy la Ville, 938, Présent

Viviane Clause, B-6750 Mussy la Ville, 312, Présente.

Total: 1.250 actions

Steinfort, le 5 avril 2000.

J. Lemaire S. Graisse V. Clause
Le Président Le Secrétaire Le Scrutateur

Enregistré à Capellen, le 18 mai 2000, vol. 136, fol. 7, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

(27614/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

B.A. VENTURE, BUSINESS ANGEL VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 71.731.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 537, fol. 1, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

B.A. VENTURE, BUSINESS ANGEL VENTURE S.A.

Signature

(27606/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

CAVALETTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 19, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 65.470.

L'an deux mille, le neuf mai.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CVALETTI, S.à r.l., ayant son siège social à L-7240 Bereldange, 19, route de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 719 du 5 octobre 1998, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 65.470, au capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est composée de:

- 1.- Madame Myriam Faber, employée privée, demeurant à Mersch, propriétaire de cinquante (50) parts sociales,
- 2.- Monsieur Georges Conzemius, commerçant, demeurant à Bridel, propriétaire de cinquante (50) parts sociales,

ici représenté par Madame Myriam Faber, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Bereldange, le 8 avril 2000,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesdits comparants déclarent être les seuls associés de la société, se considérer comme dûment convoqués, avoir connaissance de l'ordre du jour et avoir pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de un million de francs luxembourgeois (LUF 1.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) à un million cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.500.000,-), par l'émission de deux cents (200) parts sociales nouvelles de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Intervention, souscription et libération

Sont alors intervenus:

- Madame Myriam Faber, prénommée, déclarant souscrire cent (100) parts sociales nouvelles de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,-) chacune,

- Monsieur Georges Conzemius, prénommé, représenté comme dit, déclarant souscrire cent (100) parts sociales nouvelles de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,-) chacune.

Toutes ces parts nouvelles ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de un million de francs luxembourgeois (LUF 1.000.000,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article six des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de un million cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.500.000,-), représenté par trois cents (300) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,-) chacune, entièrement libérées.

Les trois cents (300) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Myriam Faber, employée privée, demeurant à Mersch, cent cinquante parts sociales	150
2.- Monsieur Georges Conzemius, commerçant, demeurant à Bereldange, cent cinquante parts sociales	150
Total: trois cents parts sociales	300»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de ce qui précède, est évalué à cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 50.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Faber, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2000, vol. 124S, fol. 17, case 7. – Reçu 10.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2000.

E. Schlessler.

(27615/227/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

CAVALETTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 19, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 65.470.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2000.

(27616/227/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

CARAFU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 59.959.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 536, fol. 99, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

H. de Graaf

Administrateur

(27612/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

CARAFU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 59.959.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 537, fol. 7, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

H. de Graaf

Administrateur

(27611/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

CARAFU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 59.959.

L'assemblée générale de la société anonyme CARAFU S.A. réunie au siège social, le 18 mai 2000, a renouvelé les mandats de M. José Bonafonte Magri, demeurant à Luxembourg, M. Maarten van de Vaart, demeurant à Steinsel, et M. Hans de Graaf, demeurant à Mamer, administrateurs de la société et de AUTONOME DE REVISION commissaire aux comptes de la société.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2000.

Pour extrait sincère et conforme
CARAFU S.A.
H. de Graaf
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 537, fol. 7, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27610/003/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

CAR INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 12.565.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 537, fol. 8, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2000.

(27608/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

CAR INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 12.565.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée du 21 décembre 1999

- La société HIFIN S.A., 3, place Dargent, Luxembourg est nommée en tant que commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Jean-Paul Defay, dont la démission a été acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée statutaire de 2000.

Luxembourg, le 21 décembre 1999.

Certifié sincère et conforme
Pour CAR INTERNATIONAL FINANCE S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 537, fol. 8, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27609/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

COGEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L4380 Ehlerange, Zone d'Activité Zare llot Ouest.
R. C. Luxembourg B 67.383.

L'an deux mille, le trois mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COGEL S.A., ayant son siège social à Capellen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro B 67.383, constituée sous la dénomination de ARWO S.A., suivant acte reçu par Maître Jacqueline Hansen-Peffer, alors notaire de résidence à Capellen, en date du 9 avril 1983, publié au Mémorial C, numéro 182 du 22 juillet 1983, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 7 août 1986, publié au Mémorial C, numéro 293 du 18 octobre 1986, suivant actes reçus par le notaire instrumentant, en date du 17 novembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 93 du 16 février 1999 et en date du 4 mars 1999, publié au Mémorial C, numéro 399 du 2 juin 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie Wagner-Chartier, docteur en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Alessandra Bellardi Ricci, Maître en droit, demeurant à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Emmanuelle Ragot, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux repré-

sentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la commune de Capellen à Ehlerange (commune de Sanem);

2.- Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société de L-8320 Capellen, Zone Industrielle Hiereboesch à L-4380 Ehlerange, Zone d'Activité ZARE Ilot Ouest, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article deux (2) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Première phrase.** Le siège social est établi à Ehlerange (commune de Sanem).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Wagner-Chartier, A. Bellardi Ricci, E. Ragot, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 mai 2000, vol. 510, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 mai 2000.

J. Seckler.

(27631/231/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

COGEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L4380 Ehlerange, Zone d'Activité Zare Ilot Ouest.

R. C. Luxembourg B 67.383.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 mai 2000.

J. Seckler.

(27632/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

DE CARO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5863 Hesperange, 14, allée de la Jeunesse Sacrifiée.

L'an deux mille, le dix mai.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de DE CARO S.A., établie et ayant son siège à L-5819 Alzingen, 6, rue de l'Eglise, constituée suivant acte Norbert Muller de Esch-sur-Alzette en date du 29 janvier 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 314 du 6 mai 1998, modifiée suivant acte Marthe Thyès-Walch de Luxembourg du 28 janvier 1999, publié audit Mémorial, Numéro 334 du 11 mai 1999, modifiée suivant acte Frank Molitor de Dudelange du 9 juillet 1999, publié audit Mémorial, Numéro 738 du 5 octobre 1999.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Jean-François De Caro, artisan-électricien, demeurant à Kanfen (France),

qui désigne comme secrétaire Muriel Lehmann, employée privée, demeurant à Hettange-Grande (France).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Emilienne Vangelisti, secrétaire, demeurant à Kanfen (France).

Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

Le transfert du siège social de L-5819 Alzingen, 6, rue de l'Eglise à L-5863 Hesperange, 14, allée de la Jeunesse Sacrifiée.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

Elle décide de transférer le siège social de la société de Alzingen à Hesperange.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, elle décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Le siège de la société est établi à Hesperange.»

Troisième résolution

Elle décide de fixer l'adresse de la société à L-5863 Hesperange, 14, allée de la Jeunesse Sacrifiée.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Lehmann, E. Vangelisti, J.-F. De Caro, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 mai 2000, vol. 849, fol. 83, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): N. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 23 mai 2000.

F. Molitor.

(27643/223/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

DE CARO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5863 Hesperange, 14, allée de la Jeunesse Sacrifiée.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(27644/223/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

CDC GLOBAL ASSET ALLOCATION SERIES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 60.886.

Le bilan au 31 décembre 1999 de CDC GLOBAL ASSET ALLOCATION SERIES a été enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2000, vol. 536, fol. 35, case 5 et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(27622/051/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

CDC GLOBAL ASSET ALLOCATION SERIES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 60.886.

Faisant suite à l'assemblée générale du 2 mai 2000, sont nommés administrateurs:

Gerard Barbot

Luc de Clapiers

Bluford Putnam

José Quintana

D. Sykes Wilford.

Est nommée commissaire aux comptes:

DELOITTE & TOUCHE.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et d'inscription au registre de commerce.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2000, vol. 536, fol. 35, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27621/051/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

CARGEFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 51.208.

Constituée suite à la scission de FIBELFIN S.A. en date du 3 mai 1995 par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C n° 413 du 29 août 1995, modifié par acte sous seing privé en date du 28 avril 2000, dont des extraits sont en voie de publication.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 94, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

—
Pour CARGEFIN S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

(27613/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

CDR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 19, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 53.077.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2000, vol. 536, fol. 74, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

—
E. Delbeke
Gérant

(27623/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

CESAREE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 57.382.

—
Le bilan au 30 novembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 537, fol. 1, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

—
Pour la société
CESAREE HOLDING S.A.
Signature

(27624/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

**CT-LUX, CONVERTER TECHNOLOGIES LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.847.

—
Le bilan au 31 octobre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 85, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2000.

—
CT-LUX, CONVERTER
TECHNOLOGIES, S.à r.l.
Signature

(27641/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

COMPAGNIE FINANCIERE FRANCAISE, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 45.245.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 537, fol. 5, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2000.

—
Pour la société
Signature
Un mandataire

(27637/793/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

CD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.499.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 537, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mai 2000.

CD HOLDING S.A.
Signatures
Administrateurs

(27619/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

CD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.499.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 537, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mai 2000.

CD HOLDING S.A.
Signatures
Administrateurs

(27617/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

CD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.499.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 décembre 1999

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1999:

Conseil d'administration:

- MM. Gustave Stoffel, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

CD HOLDING S.A.
Société Anonyme Holding
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 537, fol. 5, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27618/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

EUROPEAN LEISURE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.968.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 85, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour EUROPEAN LEISURE
INVESTMENTS S.A.
Signature
Un Administrateur

(27668/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

CHEZ EDOUARD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3397 Roeser.
R. C. Luxembourg B 69.106.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 93, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mai 2000.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN
Signature

(27625/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

CHURCHILL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.803.

Les comptes annuels au 31 décembre de l'année 1998, enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 537, fol. 4, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour la société
Signature

(27626/729/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

CHURCHILL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.803.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 16 mai 2000

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société anonyme CHURCHILL INVEST S.A. tenue à Luxembourg, le 16 mai 2000 que:

- il a été fait abstraction des délais et formalités de convocation,
- les comptes annuels au 31 décembre 1998 ont été approuvés,
- la perte de l'exercice 1998 a été reportée à l'exercice suivant, et décision a été prise de poursuivre l'activité de la société,
- décision a été prise d'accepter la démission de Maître André Marc de son poste d'administrateur, et décharge pleine et entière lui a été accordée pour la période de son mandat,
- décision a été prise de confirmer la nomination de Maître Claude Werer en tant qu'administrateur de la société,
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière aux membres du Conseil d'Administration pour la période de leur mandat, et de renouveler leur mandat pour une période courant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire,
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière au commissaire aux comptes pour la période de son mandat, et de renouveler son mandat pour une période courant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 537, fol. 4, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27627/729/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

**EXCOTOUR, SOCIETE POUR L'EXPLOITATION ET LE FINANCEMENT DU TOURISME,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 11.101.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 536, fol. 100, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour EXCOTOUR, SOCIETE POUR L'EXPLOITATION
ET LE FINANCEMENT DU TOURISME, Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signatures

(27671/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

CIDEF, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 10.284.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 536, fol. 97, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mai 2000.

Le Conseil d'Administration
Signatures

(27628/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

COBELFRET INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 35.480.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 537, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mai 2000.

Certifié conforme
F. Bracke

Administrateur-délégué

(27629/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

COBELFRET INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 35.480.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2000

3. L'Assemblée donne, à l'unanimité des voix, décharge de leur mandat pour l'exercice écoulé aux Administrateurs en fonction: MM. Freddy Bracke, Ch. de Laet, la société SOMARLUX S.A., ainsi qu'au commissaire Mme Marcella Smits.

L'Assemblée donne également décharge spéciale de son mandat d'administrateur à M. Johannes Pellemans, démissionnaire depuis le 21 octobre 1999.

4. L'Assemblée Générale ratifie la nomination aux fonctions d'administrateur de M. Charles de Laet en date du 21 octobre 1999 en remplacement de M. Johannes Pellemans.

Les mandats des administrateurs Messieurs F. Bracke, Ch. de Laet et la société SOMARLUX S.A. ainsi que celui du commissaire aux comptes Mme Marcella Smits viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2001.

Certifié conforme
F. Bracke

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 537, fol. 5, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27630/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

DELTA CONSEIL INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 59.175.

*Procès-verbal de l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 23 avril 1999 à 11.00 heures
au nouveau siège social*

Monsieur le Président Christian Jacquot ouvre l'Assemblée générale des actionnaires à 10.00 heures. Mme Fabienne Boulet est nommée secrétaire de l'Assemblée générale, M. Jean Rhein est nommé scrutateur.

L'ordre du jour comprend les points suivants:

1. Approbation des comptes annuels pour l'exercice 1997.
2. Approbation des comptes annuels pour l'exercice 1998.
3. Nomination d'un nouvel administrateur.
4. Changement du siège social.
5. Divers.

Monsieur le Président constate que tous les actionnaires sont présents. L'intégralité du capital social étant présente, les actionnaires, renonçant à toutes les conditions de forme, se déclarent dûment convoqués et approuvent l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

Les comptes annuels pour l'exercice 1997 sont approuvés. L'exercice social clôture avec un bénéfice de LUF 345.691,-. Le montant de LUF 17.284,- sera prélevé sur les bénéfices nets et affecté à la réserve légale. Le solde, c.-à-d. LUF 328.407,- est reporté à nouveau.

Deuxième résolution

Les comptes annuels pour l'exercice 1998 sont approuvés. L'exercice social clôture avec un bénéfice de LUF 22.113,-. Le montant de LUF 1.106,- sera prélevé sur les bénéfices nets et affecté à la réserve légale. Le solde, c.-à-d. LUF 21.007,- est reporté à nouveau.

Troisième résolution

Il est donné décharge aux membres du Conseil d'Administration et au membre du Conseil d'Administration démissionnaire, ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats. La prorogation des mandats jusqu'à l'Assemblée générale annuelle de l'année 2002 est confirmée.

Quatrième résolution

La nomination de Monsieur Cédric Jacquot aux fonctions d'administrateur de la société est confirmée pour la durée du mandat restant à courir.

Cinquième résolution

Le siège social de la société est transféré au 47, boulevard Joseph II à Luxembourg.

Sixième résolution

L'Assemblée approuve la proposition du Conseil d'Administration pour le paiement des tantièmes au titre de l'exercice 1998.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture faite par le secrétaire, a été approuvé par les actionnaires et signé par les membres du bureau de l'Assemblée générale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée générale est levée à 11.30 heures.

Signature	Signature	Signature
Le Président	Le secrétaire	Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 537, fol. 7, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27647/000/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

DELTA CONSEIL INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 59.175.

—

Procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue le 17 mai 2000

Il est résolu de donner à Monsieur Christian Jacquot qualité pour représenter seul la société auprès des tiers cocontractants à la réalisation des acquisitions immobilières de la société et à la réalisation de leur financement.

Il est ainsi convenu de lui déléguer les pouvoirs les plus étendus pour représenter la société dans ce cadre en lui conférant seul la signature sociale et le cas échéant le pouvoir de substituer, et en général faire tout ce qui est nécessaire ou utile et ce que les circonstances exigent dans l'intérêt de la société.

Pour le Conseil d'Administration
Le Président
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 537, fol. 7, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27648/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

EUROTRAMAT, Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 147, route de Burange.

—

Procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au siège de la société le lundi 3 avril 2000 à 15.00 heures

Sont présents:

Monsieur Jan De Cuyper, administrateur-délégué

Monsieur Dirk Patteet, administrateur-délégué

Monsieur Jacques Stichelbout, administrateur-délégué de la société.

Monsieur Jan De Cuyper, administrateur-délégué de la société préside la séance.

Le Conseil d'administration étant au complet, Monsieur le Président constate que celui-ci est apte à délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour et statuer valablement sur les motions présentées.

Ordre du jour:

1. Démission de deux mandats d'administrateur-délégué au 31 mars 2000.

Débats

Le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Messieurs Jacques Stichelbout et Dirk Patteet remettent entre les mains du Conseil d'Administration leur délégation de pouvoirs en qualité d'administrateurs-délégués.

Ils sont confirmés dans celui d'administrateur de la société, mais ils ne pourront plus, conformément aux statuts, engager seuls la société envers les tiers.

En conséquence, le Conseil d'Administration ne comporte plus qu'un seul administrateur-délégué en la personne de Monsieur Jan De Cuyper.

La séance commencée à 15.00 heures a été levée à 15.30 heures après lecture du présent procès-verbal.

Signé: J. De Cuyper, administrateur-délégué chargé de la Présidence du Conseil.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2000, vol. 536, fol. 69, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27669/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

COGEMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 56.196.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 536, fol. 97, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2000.

Le Conseil d'Administration
Signatures

(27633/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

COGEMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 56.196.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 10 mai 2000

L'Assemblée ratifie la nomination par le Conseil d'Administration au 2 août 1999 de Mlle Céline Gianfranceschi, étudiante, demeurant à Lyon au poste d'administrateur en remplacement de GEC dont elle terminera le mandat.

Pour copie conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 536, fol. 97, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27634/560/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

DIGITAL EQUIPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R. C. Luxembourg B 21.166.

DISSOLUTION

Suite à la fusion par absorption de la société DIGITAL EQUIPMENT S.A., une société enregistrée au registre de commerce de Bruxelles sous le numéro 362.876, par la société COMPAQ COMPUTER S.A., une société enregistrée au registre de commerce de Bruxelles sous le numéro 505.271, en date du 29 décembre 1998 la succursale créée à Luxembourg par la société absorbée en date du 10 octobre 1983 et enregistrée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 21.166 cesse d'exister et toutes ses activités sont transférées à la succursale créée à Luxembourg par la société absorbante en date du 11 janvier 1996 et enregistrée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 53.430.

La succursale de la société DIGITAL EQUIPMENT S.A., inscrite sous le numéro B 21.166 sera donc radiée du registre de commerce de Luxembourg.

Signatures
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 537, fol. 7, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27650/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

COLOMBIAN INVESTMENT COMPANY.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 39.274.

Le bilan au 31 décembre 1999 de COLOMBIAN INVESTMENT COMPANY a été enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2000, vol. 536, fol. 89, case 11 et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(27636/051/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

COLOMBIAN INVESTMENT COMPANY.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 39.274.

Faisant suite à l'assemblée générale du 20 avril 2000, sont nommés comme administrateurs:

The Hon. James Ogilvy

André Elvinger

Karen Clarke

Roberto Seiler

Emilio Echavarria S.

Est nommée commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et d'inscription au registre de commerce.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2000, vol. 536, fol. 89, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27635/051/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

COMPUVISION MEDIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 52.647.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 537, fol. 1, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

COMPUVISION MEDIA HOLDING S.A.

Signature

(27638/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

DAIICHI FIRE INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 35.433.

The balance sheet as per December 31st, 1999, registered in Luxembourg, on May 23, 2000, vol. 537, fol. 6, case 5, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on May 24, 2000.

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, May 24, 2000.

Signature.

(27642/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

CONTRACTA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 13.737.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 537, fol. 1, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

CONTRACTA FINANCE S.A.

Signature

(27639/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

C.R.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 44.445.

Le bilan au 30 novembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 537, fol. 1, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
C.R.B. S.A.
Signature

(27640/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

DELANEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 55.928.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 537, fol. 5, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(27645/793/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

DELANEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 55.928.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 537, fol. 5, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2000 que:

La décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 30 septembre 1999 de nommer Monsieur Hervé Poncin, juriste, demeurant à Beaufays (Belgique), aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Madame Malou Faber a été ratifiée.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(27646/793/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

DIDOT-BOTTIN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 38.147.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 537, fol. 1, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
DIDOT-BOTTIN LUXEMBOURG S.A.
Signature

(27649/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

DISTRISPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, rue de la Poudrerie.
R. C. Luxembourg B 60.579.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 93, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 mai 2000.

FIDUCIAIRE
FERNAND KARTHEISER & CIE
Signature

(27651/520/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

D & M SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3487 Dudelange.
R. C. Luxembourg B 53.832.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 93, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mai 2000.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(27652/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

DODOMAR IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 34.857.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 536, fol. 97, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mai 2000.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(27653/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

DODOMAR IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 34.857.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 8 mai 2000 à 14.00 heures

L'assemblée a ratifié la nomination par le Conseil d'Administration du 28 mars 2000 de Marc Alain Jastrow, administrateur de sociétés, 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange au poste d'administrateur en remplacement de Mme Louise Jastrow, administrateur décédée. Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur décédé.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 536, fol. 97, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27654/560/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

ENTERTAINMENT INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

In the year two thousand, on the eighth day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ENTERTAINMENT INVESTMENTS, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, incorporated by deed enacted on April 28, 2000, inscription at trade register Luxembourg and publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations in course.

The meeting is presided by Mr Ronnie Neefs, employee, residing, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 125 (one hundred and twenty-five) shares of EUR 100.- (one hundred euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 1,660,000.- (one million six hundred and sixty thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euros) to EUR 1,672,500.- (one million six hundred seventy-two thousand and five hundred euros) by the issue of 16,600 (sixteen thousand and six hundred) new shares having a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each, by contribution in cash.

2.- Amendment of article eight of the articles of Incorporation in order to reflect such action.
After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 1,660,000.- (one million six hundred and sixty thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euros) to EUR 1,672,500.- (one million six hundred seventy-two thousand and five hundred euros) by the issue of 16,600 (sixteen thousand and six hundred) new shares having a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each.

Second resolution

It is decided to admit to the subscription of the 16,600 (sixteen thousand and six hundred) new shares Mr Allamanis Apostolos, companies director, residing in Athens, Greece.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon Mr Allamanis Apostolos, prenamed, represented by Mr Ronnie Neefs, prenamed, by virtue of an aforementioned proxy, declared to subscribe to the 16,600 (sixteen thousand and six hundred) new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 1,660,000.- (one million six hundred and sixty thousand euros), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 1,672,500.- (one million six hundred seventy-two thousand and five hundred euros), represented by 16,725 (sixteen thousand seven hundred and twenty-five) shares of EUR 100.- (one hundred euros) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred and sixty thousand Luxembourg Francs.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille, le huit mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ENTER-TAINMENT INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, constituée suivant acte reçu le 28 avril 2000, en voie de publication et d'inscription au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B en cours, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ronnie Neefs, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 1.660.000,- (un million six cent soixante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 1.672.500,- (un million six cent soixante-douze mille cinq cents euros) par l'émission de 16.600 (seize mille six cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.660.000,- (un million six cent soixante mille euros)

pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 1.672.500,- (un million six cent soixante-douze mille cinq cents euros) par l'émission de 16.600 (seize mille six cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre à la souscription des 16.600 (seize mille six cents) parts sociales nouvelles par Monsieur Allamanis Apostolos, administrateur de sociétés demeurant à Athènes, Grèce.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite Monsieur Allamanis Apostolos, prénommé, représenté par Monsieur Ronnie Neefs, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant, a déclaré souscrire aux 16.600 (seize mille six cents) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 1.660.000,- (un million six cent soixante mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 1.672.500,- (un million six cent soixante-douze mille cinq cents euros), représenté par 16.725 (seize mille sept cent vingt-cinq) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent soixante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Neefs, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2000, vol. 124S, fol. 18, case 2. – Reçu 669.642 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2000.

J. Elvinger.

(27662/211/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

ENTERTAINMENT INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(27663/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

DOREL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 27.304.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 536, fol. 97, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2000.

Le Conseil d'Administration

Signature

(27655/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

ELECSOUND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5312 Contern.

R. C. Luxembourg B 18.705.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 93, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2000.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(27658/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

**DSI U.S. CONTROLLED RESIDUAL RISK PORTFOLIO FUND,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.832.

Le bilan au 31 décembre 1999 de DSI U.S. CONTROLLED RESIDUAL RISK PORTFOLIO FUND a été enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2000, vol. 536, fol. 40, case 10 et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(27657/051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

**DSI U.S. CONTROLLED RESIDUAL RISK PORTFOLIO FUND,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.832.

Faisant suite à l'assemblée générale du 3 mai 2000, sont nommés administrateurs:

John J. Holmgren,
John J. Holmgren Jr.,
Hervé No.

Est nommée commissaire aux comptes: KPMG

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et d'inscription au registre de commerce.

Pour STATE STREET BANK
LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2000, vol. 536, fol. 40, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(27656/051/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

ELECTRICITE GENERALE CARDOSO ET LOUREIRO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2563 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 59.973.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 93, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2000.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(27659/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURE A. PINTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5316 Contern.
R. C. Luxembourg B 23.295.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 93, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2000.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(27661/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

EUROPE TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1024 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 23.470.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 93, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2000.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(27667/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

EUROLUX MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal.
H. R. Luxemburg B 48.773.

Im Jahre zweitausend, den achten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter der Aktiengesellschaft EUROLUX MANAGEMENT S.A., mit Amtssitz zu L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 48.773, gegründet gemäss Urkunde vom 16. September 1994, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 537 vom 21. Dezember 1994.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Patrick Van Hees, Jurist, wohnhaft in Messancy (Belgien).

Der Herr Vorsitzende beruft zum Schriftführer und zum Stimmzähler Herrn Hubert Janssen, Jurist, wohnhaft in Torgny (Belgien).

Der so zusammengesetzte Versammlungsvorstand erstellt die Liste der anwesenden Aktionäre mit Angabe der Zahl der vertretenen Aktien.

Die von den Mitgliedern des Versammlungsvorstandes als richtig bestätigte Anwesenheitsliste und die Vollmachten, nachdem sie von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet worden sind, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlagen beigefügt und werden mit derselben einregistriert.

Sodann stellt der Herr Vorsitzende fest und beauftragt den amtierenden Notar zu beurkunden:

I.- Dass sich aus vorerwähnter Anwesenheitsliste ergibt, dass die 50 (fünfzig) voll eingezahlten Aktien jeweils mit einem Nennwert von LUF 25.000,- (fünfundzwanzigtausend Luxemburger Franken) die das gesamte Gesellschaftskapital von LUF 1.250.000,- (ein Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken) darstellen, rechtsgültig hier vertreten sind und dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung rechtsgültig tagt und über die Tagesordnung beraten und beschliessen kann, ohne förmliche Einberufung.

II.- Dass die Tagesordnung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1. Umwandlung des Aktienkapitals von LUF in EUR (Umwandlungskurs 1,- EUR = 40,3399 LUF).
2. Abänderung von Artikel 5, 1 Absatz, der Statuten.
3. Abänderung von Artikel zehn (Geschäftsjahr) und Artikel elf (jährliche Generalversammlung) der Statuten.
4. Abänderung von Artikel vier (Zweck) der Statuten.
5. Statutarische Ernennungen.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie rechtsgültig tagt, erklärt sich mit den Ausführungen des Herrn Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Erledigung der Tagesordnung und fasst, nach Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Aktienkapital der Gesellschaft von LUF 1.250.000,- (ein Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken) in EUR 31.000,- (einunddreissigtausend Euros) umzuwandeln, eingeteilt in 50 (fünfzig) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 620,- (sechshundertzwanzig Euros), zum Umwandlungskurs 1,- EUR = 40,3399 LUF, sowie die Umstellung der Buchführung der Gesellschaft mit Wirkung vom 1. Mai 2000 an.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschliesst die Generalversammlung Artikel fünf, erster Absatz, der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Das gezeichnete Kapital wird auf EUR 31.000,- (einunddreissigtausend Euros) festgesetzt, eingeteilt in 50 (fünfzig) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 620,- (sechshundertzwanzig Euros), wobei jede einzelne Aktie auf den Hauptversammlungen über je eine Stimme verfügt.».

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel zehn abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jeden Jahres.».

Die Generalversammlung beschliesst dass, das aktuelle Geschäftsjahr am 31. Dezember 2000 zu Ende geht.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel elf abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Die jährliche Generalversammlung tritt automatisch am zweiten Montag des Monats Mai um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder jedem anderem Ort zusammen, der in den Einberufungen angegeben ist.».

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel vier, zweiter Absatz, abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«- die Gründung und Verwaltung von anderen Gesellschaften im In- und Ausland, ohne Domizilierung; die Beratung, Verwertung, Leitung, Marktanalyse, der Verkauf und die Vermittlung von Informationssystemen im allgemeinen und von Informationsdiensten im besonderen;».

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis vom Ausscheiden, mit Wirkung von 31. August 1999 an.

- des Kommissars:

die Aktiengesellschaft DE RAADSLIJN (LUXEMBURG) A.G., mit Sitz in Luxemburg;

- des folgenden Verwaltungsratsmitgliedes:

die Aktiengesellschaft IDEA DESK LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in Luxemburg.

Die Generalversammlung erteilt ihnen volle Entlastung für das von ihnen ausgeübte Mandat.

Die Generalversammlung beschliesst, mit Wirkung von 31. August 1999 an:

- als neue Kommissar zu bestellen:

die Gesellschaft SELINE FINANCE LIMITED, mit Sitz in London (UK);

- als neuer Verwaltungsratsmitglied zu bestellen:

die Gesellschaft SELINE MANAGEMENT LIMITED, mit Sitz in London (UK).

Diese Mandaten enden mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2006.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem amtierenden Notar das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2000, vol. 5CS, fol. 56, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. Mai 2000.

J. Elvinger.

(27666/211/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

**EXECUTIF CAPITAL S.A., Société Anonyme,
(anc. EXECUTIF HOLDING S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 62.545.

L'an deux mille, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding EXECUTIF HOLDING S.A. ayant son siège social à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir,

constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 janvier 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 247 du 16 avril 1998,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 62.545,

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant à Lorry-les-Metz,

qui désigne comme secrétaire Madame Bernadette Pinna, sans état particulier, demeurant à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir,

L'assemblée choisit comme scrutateur Giancarlo Giacometti, délégué commercial, demeurant à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale de la société en EXECUTIF CAPITAL SA., et modification afférente de l'article premier des statuts.

2.- Modification de l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

3.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en EXECUTIF CAPITAL S.A. En conséquence l'article premier des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EXECUTIF CAPITAL S.A.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.00 heures.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ 25.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, B. Pinna, G. Giacometti, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2000, vol. 124S, fol. 12, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 18 mai 2000.

P. Decker.

(27672/206/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

**EXECUTIF CAPITAL S.A., Société Anonyme,
(anc. EXECUTIF HOLDING S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 62.545.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

(27673/206/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

FMC TRUST FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 62.969.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 3 février 1998, acte publié au Mémorial C n° 325 du 8 mai 1998.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 94, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FMC TRUST
FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l.
KPMG Financial Engineering
Signature*

(27688/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

FADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 54.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 537, fol. 8, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2000.

FADE S.A.
Signature

(27674/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

FADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 54.124.

L'an deux mille, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FADE S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, R. C. Luxembourg section B numéro 54.124, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 1996, publié au Mémorial C, numéro 261 du 30 mai 1996, ayant un capital social de soixante-dix millions de liras italiennes (70.000.000,- ITL).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echterbacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

La société a encore pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser son développement ou l'extension de ses opérations.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

La société a encore pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser son développement ou l'extension de ses opérations.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt mille francs luxembourgeois.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Scheifer-Gillen, A. Thill, F. Hübsch, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 mai 2000, vol. 510, fol. 40, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 mai 2000.

J. Seckler.

(27675/231/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

FADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 54.124.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 mai 2000.

J. Seckler.

(27676/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

FADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 54.124.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 mai 2000

Le nouveau siège social de la société est établi au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

FADE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 537, fol. 8, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27677/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

ENERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 537, fol. 3, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- report à nouveau: (LUF 812.063,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2000.

Signature.

(27660/693/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

FINROPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 11.157.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 537, fol. 1, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

FINROPA S.A.

Signature

(27686/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

FERROPOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.
R. C. Luxembourg B 66.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 537, fol. 4, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2000.

Signature.

(27678/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

FICOTEXT S.A., Société Anonyme, (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 49.810.

DISSOLUTION

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 18 mai 2000 à 10.00 heures, Monsieur Joseph Treis, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg a été nommé commissaire-vérificateur.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 18 mai 2000 à 14.00 heures, que la liquidation de la société, décidée en date du 1^{er} mars 2000, a été clôturée et que FICOTEXT S.A. a définitivement cessé d'exister.

Quitus a été accordé au liquidateur et au commissaire-vérificateur. Les livres sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq ans à l'ancien siège social de la société: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 mai 2000.

Pour FLAN INVEST S.A., Société Anonyme liquidée
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 537, fol. 7, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27679/006/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

FIDELITY FUNDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.036.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 927/97 du 6 novembre 1997, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2000.

A. Schwachtgen.

(27680/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

FINGLOBE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.243.

L'an deux mille, le dix mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINGLOBE S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, R. C. Luxembourg section B numéro 62.243, constituée suivant acte reçu le 28 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 200 du 1^{er} avril 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant à Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Rémy Meneguz, Administrateur de sociétés, demeurant à Olm.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Daniela Cappelo, Juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 35 (trente-cinq) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront être également convertibles et/ou subordonnées et de bons.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

2. Ajoute à l'article 2 des statuts d'un quatrième alinéa de la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

6. Modification de l'article 27 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront être également convertibles et/ou subordonnées et de bons.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'ajouter à l'article 2 des statuts un quatrième alinéa, dont la teneur est la suivante:

«Le Conseil d'Administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 27 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Vittore, R. Meneguz, D. Cappello, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2000, vol. 124S, fol. 18, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2000.

J. Elvinger.

(27684/211/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

FINGLOBE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 62.243.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(27685/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

G.K. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 49.090.

Par décision du conseil d'administration du 19 mai 2000, le siège de la société a été transféré à l'adresse suivante: Luxembourg, 2A, place de Paris.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 536, fol. 97, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27697/268/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

FIDUCIAIRE BILLON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 48.841.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 537, fol. 7, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mai 2000.

Signature.

(27681/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

FINCHAUSSURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 74.299.

L'an deux mille, le douze mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINCHAUSSURES S.A., ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis, R. C. Luxembourg section B numéro 74.299, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 février 2000, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de 930.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 35.000,- EUR à 965.000,- EUR, par la création et l'émission de 9.300 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf cent trente mille euros (930.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille euros (35.000,- EUR) à neuf cent soixante-cinq mille euros (965.000,- EUR), par la création et l'émission de neuf mille trois cents (9.300) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription - Libération

Les neuf mille trois cents (9.300) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société ARODENE LIMITED, ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man).

Le montant de neuf cent trente mille euros (930.000,- EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société FINCHAUSSURES S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital souscrit est fixé à neuf cent soixante-cinq mille euros (965.000,- EUR), représenté par neuf mille six cent cinquante (9.650) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à 37.516.107,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 mai 2000, vol. 510, fol. 51, case 1. – Reçu 375.161 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 mai 2000.

J. Seckler.

(27682/231/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

FINCHAUSSURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 74.299.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 mai 2000.

J. Seckler.

(27683/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

FINSERVICE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 33.098.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 537, fol. 8, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2000.

FINSERVICE IMMOBILIERE S.A.

Signature

(27687a/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

FINSERVICE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 33.098.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 avril 2000

Le nouveau siège social de la société est établi au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

FINSERVICE IMMOBILIERE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 537, fol. 8, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27687/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

GOMA-FIN HOLDING S.A., Société Anonyme

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 58.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 537, fol. 8, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2000.

GOMA-FIN HOLDING S.A.

Signature

(27698/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

GOMA-FIN HOLDING S.A., Société Anonyme

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 58.332.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 mai 2000

Monsieur Giacomo Cenni, Monsieur Gianluca Giovannelli, Madame Marie-Fiore Ries-Bonani et Madame Romaine Scheifer-Gillen sont renommés administrateurs de la société pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Annibale Viscomi est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leur mandat viendront à échéance lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'an 2003.

Le nouveau siège social de la société est fixé au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
Luxembourg, le 5 mai 2000.

Pour extrait sincère et conforme
GOMA-FIN HOLDING S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 537, fol. 8, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27699/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

**FONCIERE D'INVESTISSEMENTS MEDITERRANEE S.A., Société Anonyme,
(anc. FONCIERE HIRSCH S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

L'an deux mille, le onze mai.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FONCIERE HIRSCH S.A. avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 25 mai 1999 publié au Mémorial C de 1999, page 28.214;

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Béatrice Wingenter, demeurant à Luxembourg;

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Roland Gierenz, employé privé, demeurant à Huldange;

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Maître Alain Lorang, demeurant à Luxembourg;

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Changement de la dénomination de la société en FONCIERE D'INVESTISSEMENTS MEDITERRANEE S.A.;
- 2) Modification afférente de l'article 1^{er}, des statuts de la Société;
- 3) Modification de l'objet social.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en FONCIERE D'INVESTISSEMENTS MEDITERRANEE S.A.

Deuxième résolution

Suite à la prédite résolution l'Article 1^{er} des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FONCIERE D'INVESTISSEMENTS MEDITERRANEE S.A.».

Troisième et dernière résolution

La société a pour objet la prise de participations.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux associés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt mille francs luxembourgeois (LUF 20.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-B. Wingerter, R. Gierenz, A. Lorang, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 mai 2000, vol. 849, fol. 79, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 17 mai 2000.

C. Doerner.

(27689/209/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

**FONCIERE D'INVESTISSEMENTS MEDITERRANEE S.A., Société Anonyme,
(anc. FONCIERE HIRSCH S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner.

(27690/209/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

FUJI FIRE AND MARINE INVESTMENT (EUROPE) S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 24.572.

The balance sheet as per December 31st, 1999, registered in Luxembourg, on May 23, 2000, vol. 537, fol. 6, case 5, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on May 24, 2000.

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, May 24, 2000.

Signature.

(27694/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

FUJI FIRE AND MARINE INVESTMENT (EUROPE) S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 24.572.

*Extract of the Minutes of the Ordinary General Meeting of Shareholders,
held in Luxembourg on March 27, 2000*

1. Approval of the resignation of Mr Masao Zaitzu as Director, effective from April 1st, 2000. Discharge is already granted to the resigning Director for his mandate until April 1, 2000.

2. Approval of the resignation of Mr Kikuhiko Okura as Statutory Auditor, effective from April 1st, 2000. Discharge is already granted to the resigning Statutory Auditor for his mandate until April 1st, 2000.

3. Appointment as Director until the Annual General Meeting approving the accounts as at December 31st, 2000 of:
- Mr Hiroaki Toishi, Manager, Financial Investment Section, Financial Department of the company THE FUJI FIRE AND MARINE INSURANCE COMPANY LIMITED, Osaka (Japan).

The appointment of Mr Hiroaki Toishi is effective from April 1st, 2000.

4. Appointment as Statutory Auditor until the Annual General Meeting approving the accounts as at December 31, 2000 of:

- Mr. Mitsuru Itoh, Director of the company THE FUJI FIRE AND MARINE INSURANCE COMPANY LIMITED, Osaka (Japan).

The appointment of Mr Mitsuru Itoh is effective from April 1st, 2000.

To conform to the original

Signature

Chairman

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 537, fol. 6, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27695/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

FORCE CASH.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 33.645.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 537, fol. 6, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 mai 2000.

BANQUE PRIVEE
EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG
Société Anonyme
V. Jean P. Visconti
Mandataire Commercial Sous-Directeur

(27692/010/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

FORCE CASH.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 33.645.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 28 avril 2000

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas distribuer de dividende pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1999.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat des Administrateurs sortants pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2001.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2001.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Administrateurs:

- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG.

- Monsieur Patrick J.M. La Fosse, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., Genève.

- Monsieur Patrick Segal, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., Genève.

Le Réviseur d'Entreprises est:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à Espace Ariane, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
Luxembourg, le 22 mai 2000.

BANQUE PRIVEE
EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG
Société Anonyme
V. Jean P. Visconti
Mandataire Commercial Sous-Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 537, fol. 6, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27693/010/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

GSI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, , 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 72.803.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 536, fol. 98, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2000.

SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

(27702/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

IMMO MALI, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 33.415.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 536, fol. 97, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2000.

Le conseil d'administration
Signature

(27722/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

FOOD HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 65.458.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 536, fol. 100, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour FOOD HOLDINGS, S.à r.l.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

(27691/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

GALEN INDUSTRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 69.361.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 537, fol. 3, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau: (EUR 332.999,89)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2000.

Signature.

(27696/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

HYDRO SYSTEMS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 75.121.

L'an deux mille, le onze mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HYDRO SYSTEMS INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, R. C. Luxembourg section B numéro 75.121, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 mars 2000, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternach-erbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et Le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 4 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur des affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

2.- Augmentation du capital à concurrence de EUR 124.800,- pour le porter de son montant actuel de EUR 309.000,- à EUR 433.800,- par l'émission de 12.480 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

3.- Souscription et libération intégrale de 6.240 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune par Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, par versement en espèces de EUR 62.400,-.

4.- Souscription et libération intégrale de 6.240 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune par Monsieur Eric Magrini, conseil juridique, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, par versement en espèces de EUR 62.400,-.

5.- Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quatre cent trente-trois mille huit cents euros (433.800,- EUR), représenté par quarante-trois mille trois cent quatre-vingts (43.380) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

6.- Modification de l'article 7 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. En cas d'empêchement de l'un et de l'autre, ils sont remplacés par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, ou en cas d'empêchement de celui-ci, du vice-président, ou à leur défaut, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité absolue de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit, est admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil d'administration doit être prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil d'administration est prépondérante.

Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire spécialement désigné.»

7.- Modification de l'article 8 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et l'article 13 des statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.»

8.- Modification de l'article 13 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 30 juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tous achats ou ventes d'une participation supérieure à vingt pour cent (20%) du capital d'une autre société doivent être autorisés par l'assemblée générale convoquée comme suit et délibérant dans les conditions de quorum et de majorité ci-après décrites: une telle assemblée générale ne délibérera valablement que si la majorité absolue du capital est représentée. Sinon, une nouvelle assemblée peut être convoquée après des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur des affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent vingt-quatre mille huit cents euros (124.800,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trois cent neuf mille euros (309.000,- EUR) à quatre cent trente-trois mille huit cents euros (433.800,- EUR), par l'émission de douze mille quatre cent quatre-vingts (12.480) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Les douze mille quatre cent quatre-vingts (12.480) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par:

a) Monsieur André Wilwert, diplômé ICHec Bruxelles, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, à concurrence de six mille deux cent quarante (6.240) actions;

b) Monsieur Eric Magrini, conseil juridique, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, à concurrence de six mille deux cent quarante (6.240) actions.

Le montant de cent vingt-quatre mille huit cents euros (124.800,- EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prêté montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société HYDRO SYSTEMS INTERNATIONAL S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à quatre cent trente-trois mille huit cents euros (433.800,- EUR), représenté par quarante-trois mille trois cent quatre-vingts (43.380) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. En cas d'empêchement de l'un et de l'autre, ils sont remplacés par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, ou en cas d'empêchement de celui-ci, du vice-président, ou à leur défaut, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité absolue de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit, est admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil d'administration doit être prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil d'administration est prépondérante.

Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire spécialement désigné.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et l'article 13 des statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article treize des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 30 juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tous achats ou ventes d'une participation supérieure à vingt pour cent (20%) du capital d'une autre société doivent être autorisés par l'assemblée générale convoquée comme suit et délibérant dans les conditions de quorum et de majorité ci-après décrites: une telle assemblée générale ne délibérera valablement que si la majorité absolue du capital est représentée. Sinon, une nouvelle assemblée peut être convoquée après des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre-vingt-quinze mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 5.034.419,52 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants préqualifiés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Marx, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 mai 2000, vol. 510, fol. 48, case 10. – Reçu 50.344 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 mai 2000.

J. Seckler.

(27718/231/193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

HYDRO SYSTEMS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 75.121.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 mai 2000.

J. Seckler.

(27719/231/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

GROUPE ASSURGARANTIE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 48.785.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 536, fol. 97, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2000.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(27700/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

GROUPE ASSURGARANTIE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 48.785.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 5 mai 2000 à 15.00 heures

L'assemblée ratifie la nomination par le Conseil d'Administration du 28 mars 2000 de Marc Alain Jastrow, administrateur de sociétés, 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange, au poste d'administrateur en remplacement de Mme Louise Jastrow, administrateur décédée. Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur décédé.

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 536, fol. 97, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27701/560/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

HELIOS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 58.180.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale ordinaire, tenue à Luxembourg, le 12 avril 2000

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de reporter le résultat de l'exercice clôturé le 31 décembre 1999;
 2. de confirmer la nomination de Madame Viviane Glavic en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Benoît Daenen pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2000;
 3. de réélire Messieurs Eric Nols, Pierre-Paul De Schrevel, Gérald Everaert, Geert De Bruyn, Christopher Misson et Madame Viviane Glavic en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2001.;
 4. de réélire KPMG AUDIT en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2001.
- Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour HELIOS
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
Société Anonyme

J.-M. Gelhay
Director

R. Léoni
Fondé de Pouvoir Principal

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 537, fol. 6, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27705/034/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

**CAPITAL RECRUITMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HAWEL CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 69.887.

L'an deux mille, le neuf mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Richard Hawel, employé, demeurant à L-2114 Luxembourg, 10, rue Malakoff,
- 2.- Madame Carmela Ciarmoli, employée, demeurant à B-6700 Arlon, 180, rue de Diekirch.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée HAWEL CONSULTING, S.à r.l. (R. C. Luxembourg B numéro 69.887 avec siège social à L-2114 Luxembourg, 10, rue Malakoff, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 12 mai 1999, publié au Mémorial C, numéro 575 du 27 juillet 1999.
- Que le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.
- Que le comparant sub 1.- est le seul et unique associé actuel de ladite société et que les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Richard Hawel, préqualifié, cède par les présentes cinquante (50) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Madame Carmela Ciarmoli, préqualifiée, qui accepte.

Cette cession de parts est approuvée conformément à l'article 7 des statuts et les associés la considèrent comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite, est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A la suite de la cession de parts sociales ci-avant mentionnée, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

1.- Monsieur Richard Hawel, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2.- Madame Carmela Ciarmoli, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Troisième résolution

Le siège social est transféré de L-2114 Luxembourg, 10, rue Malakoff à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en CAPITAL RECRUITMENT, S.à r.l.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CAPITAL RECRUITMENT, S.à r.l.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de trente mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Hawel, C. Ciarmoli, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mai 2000, vol. 510, fol. 46, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 mai 2000.

J. Seckler.

(27703/231/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

**CAPITAL RECRUITMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HAWEL CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 69.887.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 mai 2000.

J. Seckler.

(27704/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

HELLINIKO STEKI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6166 Ernster, 59, rue de l'Ecole.

R. C. Luxembourg B 63.393.

L'an deux mille, le cinq mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Andreas Arampatzis, ouvrier, demeurant à L-6166 Ernster, 59, rue de l'Ecole;

2.- Madame Maria Vavalidou, employée privée, épouse de Monsieur Andreas Arampatzis, demeurant à L-6166 Ernster, 59, rue de l'Ecole;

3.- Monsieur Nektarios Klimis, employé privé, demeurant à GR-Aigina, 12 A, Gymnastiriou (Grèce).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée HELLINIKO STEKI, S.à r.l., avec siège social à L-1424 Luxembourg, 13, rue André Duchscher, R. C. Luxembourg section B numéro 63.393, a été constituée par acte du notaire Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, à la date du 18 février 1998, publié au Mémorial C, numéro 391 du 29 mai 1998.

- Que le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune, entièrement souscrites et libérées.

- Que les comparants sub 1.- et 2.- sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et que les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Andreas Arampatzis, préqualifié, cède par les présentes:

- deux (2) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Nektarios Klimis, préqualifié, qui accepte.

Madame Maria Vavalidou, préqualifiée, cède par les présentes:

- trois (3) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société à Monsieur Nektarios Klimis, préqualifié, qui accepte.

Ces cessions de parts sont approuvées conformément à l'article 8 des statuts et les associés les considèrent comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le cessionnaire susdit est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A la suite des cessions de parts sociales ci-avant mentionnées, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Ces parts sociales se répartissent comme suit:

1.- Monsieur Andreas Arampatzis, ouvrier, demeurant à L-6166 Ernster, 59, rue de l'Ecole, deux cent quarante-huit parts sociales	248
2.- Madame Maria Vavalidou, employée privée, épouse de Monsieur Andreas Arampatzis, demeurant à L-6166 Ernster, 59, rue de l'Ecole, deux cent quarante-sept parts sociales	247
3.- Monsieur Nektarios Klimis, employé privé, demeurant à GR-Aigina, 12 A, Gymnastiriou (Grèce), cinq parts sociales	<u>5</u>
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.»

Troisième résolution

Le siège social est transféré de Luxembourg à L-6166 Ernster, 59, rue de l'Ecole.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède le premier alinéa de l'article deux des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. Alinéa 1^{er}.** Le siège de la société est établi à Ernster.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de vingt mille francs. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Arampatzis, M. Vavalidou, N. Klimis, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 mai 2000, vol. 510, fol. 45, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 mai 2000.

J. Seckler.

(27706/231/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

HELLINIKO STEKI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6166 Ernster, 59, rue de l'Ecole.

R. C. Luxembourg B 63.393.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 mai 2000.

J. Seckler.

(27707/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

ISMAT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R. C. Luxembourg B 58.569.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaire tenue en date du 10 mai 2000

1. L'Assemblée a pris acte de la démission de leurs fonctions d'administrateur de:

- Monsieur Jerry Mosar, demeurant à Luxembourg qui a démissionné par lettre du 21 mars 2000 avec effet immédiat
- Monsieur Romain Zimmer demeurant à Luxembourg qui a démission avec effet au 18 mars 2000.

2. L'Assemblée décide d'élire aux fonctions d'Administrateur:

- Monsieur Jean Burcher, licencié en droit, demeurant à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden,
- Madame Manuela Traldi, avocat, demeurant à Florence (Italie) via Palestro 4,
- Monsieur Francesco Olivieri, avocat, demeurant à Florence (Italie) via Palestro 4.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2005.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 537, fol. 3, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27732/257/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

HEURTEBISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 66.338.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 4 septembre 1998, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 871 du 2 décembre 1998.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 94, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HEURTEBISE S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(27708/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

HEURTEBISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 66.338.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 4 septembre 1998, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 871 du 2 décembre 1998.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 94, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HEURTEBISE S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(27709/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

HOLDING FINANCIERE MK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 57.910.

Le bilan au 30 novembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 537, fol. 1, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
HOLDING FINANCIERE MK S.A.
Signature

(27714/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

HOFIBEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

L'an deux mille, le dix mai.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de HOFIBEL S.A., avec siège social à B-1200 Bruxelles, Woluwé-Saint-Lambert, boulevard Brand Whitlock, 87, inscrite au registre de commerce de Bruxelles sous le numéro 569.609, constituée suivant acte du notaire André Philips de Koekelberg en date du 26 mars 1993, publié à l'annexe du Moniteur belge, sous le numéro 930427-504. L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Jean-Pierre Higuët, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire

Valérie Kirsch, employée privée, demeurant à Thionville (France).

L'Assemblée choisit comme scrutateur

Stéphane Biver, employé privé, demeurant à Sélange (Belgique).

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée a pour ordre du jour:

1. Entérinement des décisions de l'assemblée générale tant ordinaire qu'extraordinaire qui s'est réunie à Bruxelles, le 25 avril 2000 par-devant Maître Gérald Snyers d'Attenhoven de Bruxelles (Belgique) et qui a décidé, entre autres, de transférer le siège social à Luxembourg, d'adopter la nationalité luxembourgeoise, d'approuver les bilan et comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999, d'affecter le résultat, de donner décharge aux administrateurs, d'approuver la situation comptable intermédiaire au 25 avril 2000, de supprimer la valeur nominale des actions, d'augmenter le capital et de modifier la date de clôture de l'exercice social;

2. Constatation et confirmation que la Société a transféré son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent avec changement de la nationalité de la Société de belge en luxembourgeoise;

3. Approbation des bilan et de la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, avec la précision que tous les actifs et tous les passifs de la Société ci-avant belge, tout compris et rien excepté, sont repris par la Société luxembourgeoise qui devient propriétaire de tous les actifs et se reconnaît obligée pour tout le passif et tous les engagements de la Société ci-avant belge;

4. Adoption de nouveaux statuts de la Société conformes à la législation luxembourgeoise;

5. Elections statutaires, à savoir:

a) élection d'un conseil d'administration composé de trois membres;

b) élection d'un commissaire aux comptes;

c) fixation de la durée des mandats;

6. Divers

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée entérine le procès-verbal des assemblées générales tant ordinaire qu'extraordinaire qui se sont tenues à Bruxelles, le 25 avril 2000 par-devant Maître Gérald Snyers d'Attenhoven, ci-annexé.

Il résulte d'un rapport d'évaluation établi le 7 avril 2000 par Pierre Schill, licencié en sciences économiques, de L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire, que la valeur de la Société HOFIBEL S.A. est au moins égale au montant de son capital social nominal de soixante deux mille euro (62.000,- EUR).

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«La valeur effective des apports décrits ci-dessus correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des 1.250 actions sans désignation de valeur nominale de HOFIBEL S.A., c'est-à-dire LUF 1.250.000,-.

Luxembourg, le 7 avril 2000.

P. Schill

Réviseur d'entreprises»

La preuve de la libération du capital pour le reste résulte d'une attestation du CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE remise au notaire Gérald Snyers d'Attenhoven le 25 avril 2000.

Deuxième résolution

L'Assemblée constate et confirme le transfert du siège social de la Société à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent et le changement de la nationalité de la Société de belge en luxembourgeoise.

Troisième résolution

L'Assemblée approuve les bilan et situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise ci-joints, et précise que tous les actifs et tous les passifs de la Société ci-avant belge, tout compris et rien excepté, sont repris par la Société luxembourgeoise qui devient propriétaire de tous les actifs et se reconnaît obligée pour tout le passif et tous les engagements de la Société ci-avant belge.

Quatrième résolution

L'Assemblée ratifie les statuts de la Société une fois devenue luxembourgeoise, tels que reproduits dans les statuts coordonnés ci-joints.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de ratifier l'élection aux fonctions d'administrateurs de

a) Frédéric Deflorenne, employé privé, demeurant à Frisange;

b) Maurizio Manfredi, employé privé, demeurant à Heisdorf;

c) Alain Noullet, employé privé, demeurant à Nospelt,

respectivement de commissaire aux comptes de Laurence Mathieu, expert-comptable, demeurant à Thionville (France).

Sixième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur l'exercice social 2000.

Septième résolution

L'exercice social commencé le 31 décembre 1999 a été clôturé à la date du 25 avril 2000 à 24.00 heures par suite de la décision de transfert du siège social au Grand-Duché de Luxembourg et corrélativement, l'exercice social subséquent a commencé le 26 avril 2000 à 0.00 heure, pour se terminer le 31 décembre 2000.

L'assemblée générale ordinaire à tenir le premier jeudi du mois de juin 2000 se prononcera sur les comptes arrêtés à la date du 25 avril 2000 à 24.00 heures et l'assemblée générale ordinaire à tenir le premier jeudi du mois de juin 2001 se prononcera sur les comptes de l'exercice social commencé le 26 avril 2000 à 0.00 heure et clôturé à la date du 31 décembre 2000.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en vertu du présent acte, s'élèvent à environ quarante mille francs (40.000,- LUF).

Pour les besoins de l'enregistrement, il est constaté que ce transfert du siège social à Luxembourg est exempt du droit d'apport conformément à l'article 3 alinéa 3 de la loi du 29 décembre 1971, concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement art 1 à 23.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-P. Higuët, V. Kirsch, S. Biver, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 mai 2000, vol. 849, fol. 83, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelage, le 23 mai 2000.

F. Molitor.

(27710/223/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

HOFIBEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(27711/223/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

HOME ENTERTAINMENT CHANNEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 75.035.

L'an deux mille, le cinq mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HOME ENTERTAINMENT CHANNEL S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, R. C. Luxembourg section B numéro 75.035, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 mars 2000, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 1.468.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 32.000,- EUR à 1.500.000,- EUR, par la création et l'émission de 29.360 actions nouvelles de 50,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des actions nouvelles.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million quatre cent soixante-huit mille euros (1.468.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) à un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR), par la création et l'émission de vingt-neuf mille trois cent soixante (29.360) actions nouvelles de cinquante euros (50,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription - Libération

Les vingt-neuf mille trois cent soixante (29.360) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme SITCOM INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

Le montant de un million quatre cent soixante-huit mille euros (1.468.000,- EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société anonyme HOME ENTERTAINMENT CHANNEL S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR), représenté par trente mille (30.000) actions de cinquante euros (50,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 59.218.973,20 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants préqualifiés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Scheifer-Gillen, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 mai 2000, vol. 510, fol. 44, case 10. – Reçu 14.680 francs.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 mai 2000.

J. Seckler.

(27716/231/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

HOME ENTERTAINMENT CHANNEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 75.035.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 mai 2000.

J. Seckler.

(27717/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

INTERNATIONAL INDUSTRIAL REALISATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Koerich, 3-5, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 54.623.

Rapport du Conseil d'Administration

Les soussignés,

Jacques Bauwens, demeurant à B-1390 Grez-Doiceau, 21, rue de la Ferme du grand Sart

Valérie Bauwens, demeurant à B-1390 Grez-Doiceau, 21, rue de la Ferme du grand Sart

Viviane Susnjar, demeurant à B-1390 Grez-Doiceau, 21, rue de la Ferme du grand Sart

administrateurs de la S.A. INTERNATIONAL INDUSTRIAL REALISATIONS, en abrégé I.I.R. S.A., ayant son siège social 3-5, route d'Arlon à L-8399 Koerich

ont décidé à l'unanimité la nomination de Monsieur Jacques Bauwens, précité, en qualité d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Fait à Koerich, le 25 février 2000.

J. Bauwens

V. Susnjar

V. Bauwens

Enregistré à Capellen, le 23 mai 2000, vol. 136, fol. 10, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Medinger.

(27727/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

SERVICONSEILS S.A., Société Anonyme,
(anc. INTERNATIONAL ALLIANCE SECURITE S.A., Société Anonyme).
 Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
 R. C. Luxembourg B 61.846.

L'an deux mille, le dix mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL ALLIANCE SECURITE S.A., ayant son siège social à L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'avenir, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 61.846, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 novembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 127 du 28 février 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Madeleine Kühl, comptable, demeurant à L-1466 Luxembourg, 10, rue Jean Engling.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Frédéric Frabetti, Maître en droit, demeurant à L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gilles Bouneou, Maître en droit, demeurant à L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'avenir à L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

2.- Modification de la dénomination sociale en SERVICONSEILS S.A.

3.- Modification afférente de l'article premier (premier alinéa) des statuts.

4.- Modification de l'objet social afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

«La société a pour objet l'intermédiaire dans la prestation de services dans le secteur de l'organisation et du suivi administratif de sociétés commerciales et non commerciales au Grand-Duché de Luxembourg.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

5.- Révocation de Madame Evelyne Josiane Serrus de son poste d'administrateur.

6.- Nomination de Monsieur Jean-Jacques Chapuis comme nouvel administrateur de la société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société de L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'avenir à L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en SERVICONSEILS S.A. et en conséquence modifie l'article premier (premier alinéa) des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de SERVICONSEILS S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article deux des statuts ayant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'intermédiaire dans la prestation de services dans le secteur de l'organisation et du suivi administratif de sociétés commerciales et non commerciales au Grand-Duché de Luxembourg.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide la révocation avec effet immédiat de Madame Evelyne Josiane Serrus de son poste d'administrateur.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur révoqué:

- Monsieur Jean-Jacques Chapuis, indépendant, demeurant à F-71110 Marcigny, (France).

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt-cinq mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Kühn, F. Frabetti, G. Bouneou, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 mai 2000, vol. 510, fol. 47, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 mai 2000.

J. Seckler.

(27725/231/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

**SERVICONSEILS S.A., Société Anonyme,
(anc. INTERNATIONAL ALLIANCE SECURITE S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 61.846.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 mai 2000.

J. Seckler.

(27726/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

**IT CONSULTING,
(anc. ITFINANZ CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 139, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 73.925.

L'an deux mille, le trois mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

A comparu:

Monsieur Jean-Pierre Bornier, ingénieur commercial, demeurant à Roeser, lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- que la société à responsabilité limitée ITFINANZ CONSULTING, S.à r.l., ayant son siège social à L-2551 Luxembourg, 139, avenue Septembre, R. C. Luxembourg section B numéro 73.925, a été constituée par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 décembre 1999,

- que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune;

- que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la société en IT CONSULTING.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de IT CONSULTING.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article deux la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet:

- La participation sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

- La gestion des investissements et des participations dans des sociétés filiales, l'exercice de fonctions d'administration, la fourniture de conseils, management et autres services de même nature que les activités de la société.

- Tant au Luxembourg et à l'étranger la prestation de services aux entreprises, et cela au sens le plus large, mais plus particulièrement sur le plan de la gestion, du conseil, de la stratégie, de l'organisation, de l'informatique, de l'assistance, du traitement des informations, de l'achat, de la vente, de la location et de l'entretien de tous matériels informatiques ainsi que de logiciels, le service après vente de ces matériels et logiciels.

- La sélection, le recrutement, l'enseignement et la formation professionnels.
 - Prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises et étrangères.
 - Rendre tous services comptables, informatiques ou autres aux sociétés filiales.
 - Participer à la direction des sociétés filiales.
- En outre la société pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de vingt mille francs. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.
Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.
Signé: J.-P. Bornier, J. Seckler.
Enregistré à Grevenmacher, le 4 mai 2000, vol. 510, fol. 41, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 22 mai 2000. J. Seckler.
(27733/231/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

**IT CONSULTING,
(anc. ITFINANZ CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 139, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 73.925.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 22 mai 2000. J. Seckler.
(27734/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

KING'S CLUB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 36, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 58.743.

L'an deux mille, le vingt-huit avril.
Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

La société EURO EASY S.A., avec siège social à L-1839 Luxembourg, 22, rue Joseph Junck, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B N° 65.689, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Giancarlo Special, commerçant, demeurant à L-1941 Luxembourg, 411, route de Longwy,

Laquelle comparante a exposé au notaire:

Qu'elle est la seule associée représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée KING'S CLUB, S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-2560 Luxembourg, 36, rue de Strasbourg.

Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 mars 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 371 du 11 juillet 1997,

Que la société a été modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 septembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 918 du 18 décembre 1998,

Qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 58.743.

Que la société a un capital social de 500.000,- LUF divisé en 500 parts sociales de 1.000,- LUF chacune,

Ensuite la comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Cession de parts

La prénommée associée unique EURO EASY S.A., cède par les présentes toutes ses parts sociales a la société ANCORA DE ORO, S.à r.l. avec siège social à L-6551 Berdorf 29, rue de Consdorf anciennement inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 74.479, en voie de formalisation, ici représentée par son gérant, Monsieur Jean Speller, employé privé, demeurant à L-6551 Berdorf 29, rue de Consdorf lequel ici présent déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière de la prédite société.

Ladite cession prend effet à partir de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

La cédante et le cessionnaire déclarent que les modalités de la présente cession ont fait l'objet d'une convention séparée entre parties.

Monsieur Christophe Schivre, gérant, demeurant à L-2560 Luxembourg, 36, rue de Strasbourg, agissant en sa qualité de gérant unique de la société déclare accepter ladite cession au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du code Civil. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite l'associée unique la société ANCORA DE ORO, S.à r.l. représentée par son gérant Monsieur Jean Speller, prénommé, a pris la décision suivante:

En conséquence de la cession de parts qui précède, l'article six des statuts est modifié comme suit:

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune, toutes attribuées à la société ANCORA DE ORO, S.à r.l. avec siège social à L-6551 Berdorf, 29, rue de Consdorf.

Frais

Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la prédite société et sont évalués sans nul préjudice à 25.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire la présente minute.

Signé: G. Speciale, J. Speller, C. Schivre, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2000, vol. 124S, fol. 13, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 19 mai 2000.

P. Decker.

(27737/206/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

KING'S CLUB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 36, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 58.743.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

(27738/206/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

KOMBASSAN HOLDINGS S.A. 1929, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 70.610.

L'an deux mille, le neuf mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

1.- Monsieur Muammer Durman, directeur, demeurant à Fatih Mah, Makam Sok No 3/18, Selcuklu/Konya (Turquie);
2.- Monsieur Ibrahim Kilic, directeur, demeurant à L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks;
agissant en leur qualité de membres du Conseil d'Administration de la société anome KOMBASSAN HOLDINGS S.A. 1929, en vertu d'un pouvoir leur délivré le 8 mai 2000.

Ledit pouvoir, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire d'acter leurs déclarations comme suit:

1.- La société anonyme KOMBASSAN HOLDINGS S.A. 1929, ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks, R. C. Luxembourg section B numéro 70.610, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 juillet 1999, publié au Mémorial C, numéro 713 du 24 septembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 19 novembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 102 du 31 janvier 2000;

- et en date des 10 février 2000, 17 février 2000, 28 février 2000 et 31 mars 2000, en voie de publication au Mémorial C.

2.- Le capital social de la société est actuellement fixé à cent seize millions cinq cent trente mille euros (116.530.000,- EUR) représenté par onze millions six cent cinquante-trois mille (11.653.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

3.- La société a un capital autorisé fixé à deux cent cinquante millions d'euros (250.000.000,- EUR) représenté par vingt-cinq millions (25.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, fixé par l'article 5 des statuts.

4.- En vertu du même article 5 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- à assortir l'émission des actions nouvelles d'une prime d'émission dont il fixera lui-même le montant;
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

5.- En sa réunion du 8 mai 2000, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de dix millions d'euros (10.000.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cent seize millions cinq cent trente mille euros (116.530.000,- EUR) à cent vingt-six millions cinq cent trente mille euros (126.530.000,- EUR), par la création et l'émission d'un million (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

6.- Les actions nouvelles ont été souscrites et intégralement libérées en espèces par les actionnaires actuels de la société en proportion de leur participation actuelle dans le capital social, ce dont il est justifié au notaire soussigné par les bulletins de souscription des actionnaires ainsi que par une attestation bancaire.

7.- Suite à cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Version française:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cent vingt-six millions cinq cent trente mille euros (126.530.000,- EUR) représenté par douze millions six cent cinquante-trois mille (12.653.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

Version allemande:

«**Art. 5. Erster Absatz.** Das Gesellschaftskapital beträgt hundertsechszwanzig Millionen fünfhundertdreissigtausend Euros (126.530.000,- EUR) eingeteilt in zwölf Millionen sechshundertdreißigtausend (12.653.000) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euros (10,- EUR).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre millions deux cent mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation du capital social est évalué à la somme de 403.399.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Durman, I. Kilic, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 mai 2000, vol. 510, fol. 49, case 5. – Reçu 4.033.990 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 mai 2000.

J. Seckler.

(27741/231/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

KOMBASSAN HOLDINGS S.A. 1929, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 70.610.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 mai 2000.

J. Seckler.

(27742/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.